

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le trente septembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques .

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène), ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra représentant M. BULTEL Jean-Pierre, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre (pouvoir de M. BAGUE Patrice), BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), PAYOT Jean Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane (pouvoir de M. GILLY Lucien), PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jean, BOUVET Patrick, FERRON Jean et CRAPSKY Bernard représentant M. NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, DOUX Séverine ayant donné pouvoir à M. PAYOT Jean Michel, BOISSE Sandrine, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, GILLY Lucien ayant donné pouvoir à M. COLLOMB Stéphane, BULTEL Jean Pierre représenté par Mme REYNAUD Sandra, GAMBAUDO Georges et M. NICOLAS Yves représenté par M. CRAPSKY Bernard.

Délibération n°2016 / 103

OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 5 MAI 2014.

Le Conseil de Communauté,
Vu sa délibération visée en objet,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **PREND ACTE** des décisions du Président visées ci-dessous :

- Décision 2016/007 du 7/6/2016 :

MIGRATION LOGICIELS INTERCOMMUNALITE ONLINE POUR UN MONTANT DE 19 467.50 € HT AUPRES DE JVS MAIRISTEM.

- Décision 2016/008 du 7/6/2016 :

ACHAT SERVEUR, INSTALLATION ET CONFIGURATION POUR UN MONTANT DE 11 031.64 € HT AUPRES DE DPS INFORMATIQUE.

- Décision 2016/009 du 21.6.2016 :

ASSISTANCE A LA CONCRETISATION DE L'ETUDE EN LIEN AVEC LE PROJET ECO VALORISATION POUR UN MONTANT DE 11 000.00 € HT AUPRES DE AGROSYLVA.

- Décision 2016/010 du 22.6.2016 :

MOE RETENUE COLINAIRE ET INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE NEIGE DE CULTURE POUR UN MONTANT DE 18 500.00 € HT Tranche Fixe et de 6 500.00 € HT Tranche Conditionnelle AUPRES DE DIA NEIGE.

- Décision 2016/011 du 22.6.2016 :

ACQUISITION SUSPENTES TSF ALP STATION DU SAUZE POUR UN MONTANT DE 60 000.00 € HT AUPRES DE POMAGALSKI.

- Décision 2016/013 du 01.08.2016 :

MARCHE TENUES DE TRAVAIL HIVER POUR LE PERSONNEL D'EXPLOITATION POUR UN MONTANT DE 43 683.60 € HT AUPRES DE COTERIA.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le Président,
M. Jacques MARTIN